

# Un lieu sûr pour votre épargne

## Compte d'épargne à intérêt élevé (CÉIE)<sup>1</sup> de la Banque Équitable

### Une protection à tous les égards

Faites fructifier vos économies grâce à nos taux concurrentiels et profitez de la protection de la SADC en même temps.

La Banque Équitable (EQB) et sa filiale en propriété exclusive, la Fiducie Équitable (ETR), sont toutes deux membres de la SADC. Grâce au **CÉIE de la Banque Équitable**, les Canadiens peuvent maintenant choisir entre les deux entités émettrices en ayant la certitude que leurs épargnes leur rapporteront de l'intérêt.

#### Utilisez le CÉIE de la Banque Équitable comme :

- ✓ Une solution efficace de gestion de trésorerie afin d'obtenir un portefeuille de placement équilibré
- ✓ Un outil d'atténuation des risques qui garantit la stabilité et la croissance des revenus de placement
- ✓ Une solution de rechange aux produits de placement à faible rendement dans la conjoncture

En tant que la Banque Qui Défie, nous proposons une gamme diversifiée de solutions de prêts résidentiels, de prêts commerciaux et d'épargne qui comprennent des produits d'épargne à intérêt élevé et des CPG.



### Ne laissez jamais de l'argent dormir

**Croissance des revenus de placement** – taux d'intérêt concurrentiels comparativement aux autres banques canadiennes

**Protection accrue** – admissible à la protection de l'assurance-dépôts de la SADC par l'entremise de la Banque Équitable et de la Fiducie Équitable

**Liquidité** – à portée de main au besoin. aucune période d'immobilisation des fonds ni de date d'échéance

**Flexibilité** – pour les régimes enregistrés et non enregistrés avec un nombre illimité de dépôts et de retraits

**Accès élargi** – accordé par les courtiers sur le réseau Fundserv, soit par l'entremise des comptes personnels ou d'entreprise

#### Caractéristiques du produit

Nom du produit	Séries de compte d'épargne à intérêt élevé [A] Séries de compte d'épargne à intérêt élevé [F]
Type de placement	Compte d'épargne à intérêt élevé
Émetteur	Banque Équitable ou Fiducie Équitable
Admissible à la protection de la SADC	Oui
Admissibilité au compte	Résidents canadiens seulement
Minimum	500 \$ <sup>2</sup>
Maximum	500 000 \$ <sup>2</sup>
Inscription	Comptes prête-nom seulement
Devise	Dollars canadiens
Opérations	Les opérations ne peuvent être effectuées que par l'entremise de Fundserv Inc. avec un nombre illimité de dépôts ou de retraits
Règlement	T+1 (l'heure de clôture des opérations quotidiennes est 16 h [HE])
Frais	Aucuns <sup>2</sup>
Taux d'intérêt	Les intérêts sont calculés quotidiennement sur le solde de clôture et versés mensuellement sous forme de distributions réinvesties

<sup>1</sup> Banque désigne la Banque Équitable, une filiale en propriété exclusive d'Equitable Group Inc., et la Fiducie Équitable, qui désigne une filiale en propriété exclusive de la Banque Équitable. Les comptes d'épargne à intérêt élevé sont offerts par la Banque Équitable et la Fiducie Équitable, qui sont toutes deux membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Sous réserve de ses restrictions et de ses politiques, la SADC protège les dépôts assurables d'une seule personne séparément des dépôts par catégorie d'assurance-dépôts, jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

<sup>2</sup> Sous réserve de modifications en tout temps à la seule discrétion de la Banque Équitable, moyennant un préavis raisonnable au courtier.

## MODALITÉS

Dans les présentes modalités, compte désigne le compte d'épargne à intérêt élevé émis par la Banque Équitable ou la Fiducie Équitable. Le terme émetteur désigne la Banque Équitable, si votre compte est tenu par la Banque Équitable, ou la Fiducie Équitable, si votre compte est tenu par la Fiducie Équitable. Les termes vous, votre et vos désignent chaque personne, qu'il s'agisse ou non d'une personne physique, qui a conclu une entente avec un courtier en vue de déposer des fonds dans le compte et comprennent tous les propriétaires et représentants de la personne. Le terme courtier désigne un courtier en placement au Canada mandaté par l'émetteur pour vendre le compte.

Les placements effectués dans le compte sont déposés dans un compte en fiducie tenu par l'émetteur. En échange de l'ouverture par l'émetteur d'un compte et de la prestation de services pour le compte, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

### Disponibilité

Le compte n'est disponible que par l'intermédiaire d'un courtier, qui le détiendra en fiducie pour vous. Le compte n'est offert qu'en dollars canadiens, aux résidents du Canada.

### Caractéristiques du compte

Les caractéristiques et les exigences de votre compte peuvent changer à tout moment, à la discrétion de l'émetteur. Pour obtenir l'information la plus à jour, veuillez consulter les caractéristiques du compte à l'adresse <https://www.equitablebank.ca/fr/home>.

### Opérations

Seul le courtier peut effectuer un dépôt au compte ou un retrait du compte en soumettant une demande à l'agent serveur désigné par l'émetteur à cette fin, soit, jusqu'à nouvel ordre, Fundserv Inc. L'émetteur ou l'agent serveur peut établir des règles, des politiques ou des procédures pour permettre l'accès au compte par le courtier par l'intermédiaire de l'agent serveur.

### Remboursabilité

Le compte est payable en tout ou en partie sur demande. Le paiement aura lieu un jour ouvrable après la réception de la demande de remboursement par l'émetteur.

### Taux d'intérêt

Les taux peuvent être modifiés sans préavis. Les taux d'intérêt actuels applicables au compte sont disponibles à l'adresse <https://www.equitablebank.ca/fr/home>.

### Calcul des intérêts

Les intérêts à payer au compte sont calculés sur le solde de clôture quotidien au taux d'intérêt annuel en vigueur ce jour-là. Les intérêts sont versés mensuellement directement au compte sous forme de distributions réinvesties.

### Frais de service

Il n'y a actuellement aucuns frais de service ni de frais d'opération à payer à l'émetteur pour les opérations au compte. Votre courtier peut imposer des frais ou des frais d'opération liés au compte.

L'émetteur peut, à sa discrétion, ajouter, modifier ou augmenter les frais liés au compte et remettra un avis écrit au courtier, en votre nom, au moins trente (30) jours avant la date d'entrée en vigueur de tout changement.

### Rémunération du courtier

L'émetteur peut verser à votre courtier une rémunération maximale de 0,25 % du solde de clôture quotidien du compte, calculée annuellement et payée mensuellement ou trimestriellement. Cette rémunération peut changer de temps à autre sans préavis à votre intention ou à celle du courtier. Pour en savoir plus sur la rémunération du courtier, veuillez communiquer avec votre courtier.

### Collecte et utilisation des renseignements personnels

Sauf disposition contraire indiquée aux présentes modalités, l'émetteur n'utilisera vos renseignements personnels que pour vous fournir le compte et pour effectuer, surveiller ou autrement traiter le compte. L'émetteur s'engage à respecter et à protéger la confidentialité de vos renseignements personnels, qui est un aspect fondamental de nos pratiques d'affaires. Pour obtenir des renseignements sur l'Entente sur la protection des renseignements personnels de l'émetteur, veuillez consulter <https://www.equitablebank.ca/fr/privacy>.

### Assurance-dépôts

La Banque Équitable et la Fiducie Équitable sont toutes deux membres de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Les dépôts détenus par chacune des entités sont protégés séparément et sont admissibles à l'assurance-dépôts

de la SADC, sous réserve des limites et des politiques applicables de la SADC. Pour en savoir plus, veuillez consulter <http://www.sadc.ca>.

### Transfert

Vous ne pouvez pas vendre ou céder votre compte, ni le transférer à une autre partie, à moins que cette vente, cette cession ou ce transfert n'ait lieu en vertu de la loi ou que la loi ne l'autorise et que votre courtier obtienne le consentement de l'émetteur ou de son agent serveur.

### Droit de gel ou de remboursement

L'émetteur peut geler ou rembourser les fonds au compte sans préavis à votre intention ou à celle du courtier en votre nom, lorsque la loi l'exige, ou à tout moment si l'émetteur a des motifs raisonnables de croire que le produit est utilisé à des fins illégales, inappropriées ou frauduleuses, et/ou qu'il est exploité d'une manière insatisfaisante pour l'émetteur ou contraire à ses politiques ou aux présentes modalités.

### Demandes de tiers

L'émetteur se conformera à toutes les demandes légitimes de tiers qu'elle reçoit à l'égard du compte sans en aviser le courtier ou vous-même. Si l'émetteur se conforme à une demande d'un tiers, il peut imputer au compte les frais raisonnables qu'il doit engager pour le faire.

### Modification

L'émetteur peut, de temps à autre, à sa discrétion et sans préavis à votre intention, modifier les présentes modalités. L'avis de ces changements sera envoyé au courtier en votre nom.

### Vérification du compte

L'émetteur enverra les renseignements sur le compte à votre courtier au fur et à mesure des activités qui y sont effectuées afin que votre courtier puisse inclure des renseignements sur le compte dans les relevés ou les dossiers de compte qu'il vous envoie. Vous devez communiquer avec votre courtier pour signaler toute erreur concernant le compte et celui-ci doit aviser l'émetteur dans les quatre-vingt-dix (90) jours civils suivant l'opération. Si votre courtier n'avise pas l'émetteur dans les quatre-vingt-dix (90) jours, alors il sera finalement et de manière concluante décidé entre vous et l'émetteur que cette inscription et le montant de l'opération sont valides et exacts, et que vous exonérez l'émetteur et son agent serveur de toute réclamation en lien avec ladite opération. Vous serez lié par le présent article même si le relevé de compte de votre courtier est retardé ou qu'il ne vous a jamais été remis pour quelque raison que ce soit.

### Résiliation

L'émetteur peut résilier le compte moyennant un préavis écrit de trente (30) jours à votre courtier en votre nom. Au moment du paiement de tout solde au compte à votre courtier à la date d'entrée en vigueur de la résiliation, vous n'aurez aucun autre droit ni intérêt dans le compte.

### Procédures relatives aux plaintes

Si vous avez une plainte ou une préoccupation, veuillez communiquer d'abord avec votre courtier. Si le problème n'est pas réglé avec votre courtier, vous pouvez suivre les Procédures de traitement des plaintes des clients qui se trouvent à [equitablebank.ca](http://equitablebank.ca). Pour toute demande de renseignements, veuillez communiquer avec le service des dépôts à

Téléphone : 1 844 235 2000

Courriel : [HISainfo@eqtrust.ca](mailto:HISainfo@eqtrust.ca) (pour les comptes de la Fiducie Équitable)

Courriel : [HISainfo@eqbank.ca](mailto:HISainfo@eqbank.ca) (pour les comptes de la Banque Équitable)